

CHIRURGIE AMBULATOIRE



POLYCLINIQUE
**SAINTE
THÉRÈSE**



UNE SYNERGIE DE
COMPÉTENCES
AU SERVICE DE VOTRE
SANTÉ



MADAME,
MADEMOISELLE,
MONSIEUR,

BIENVENUE DANS L'UNITÉ DE
CHIRURGIE AMBULATOIRE DE LA
POLYCLINIQUE SAINTE-THÉRÈSE,

Vous avez choisi la Polyclinique Sainte-Thérèse,, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous souhaitons un excellent séjour.

Afin de vous offrir une prise en charge de qualité et de sécurité l'établissement évolue au regard de nouvelles techniques de prises en charge ambulatoires.

Ce livret d'accueil est conçu pour vous accompagner durant votre séjour.

Nos équipes médicales et paramédicales seront toujours à vos côtés pour vous écouter et vous conseiller lorsque vous en éprouverez le besoin.

N'hésitez pas à faire appel à elles.

Nous vous souhaitons un très agréable séjour

Le PDG
La Direction Générale
Le Président de CME
Et l'ensemble du personnel

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Située dans la région Occitanie, la Polyclinique Sainte-Thérèse à Sète est un établissement de santé privé à but lucratif au statut juridique de S.A. Créée en 1952, elle a été transférée à l'identique en mars 1996 sur un nouveau site, dans l'immédiate périphérie de la ville.

C'est un établissement MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) composé d'un service ambulatoire (situé à l'accueil), d'un service chirurgie (1er étage) et d'une maternité (2ème étage). Un espace détente est à votre disposition au 3ème étage

La Polyclinique Sainte-Thérèse bénéficie d'une situation géographique privilégiée au centre du bassin de Thau.

L'établissement est ouvert au public depuis le 28 mars 1996.



L'UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Présentation de l'unité de chirurgie ambulatoire

La chirurgie ambulatoire est une alternative à l'hospitalisation dite traditionnelle avec hébergement. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h00.

Elle permet au patient d'être admis en clinique le matin, pour un acte d'exploration ou un acte opératoire, et d'être de retour à son domicile le jour même.

Ce livret à destination des patients pris en charge en ambulatoire, vous présente le service de chirurgie et d'anesthésie ambulatoire situé au rez-de-chaussée mais également dans les services de chirurgie et maternité et à proximité immédiate du bloc opératoire. Il vous fournit par ailleurs les renseignements et recommandations utiles à votre séjour.

Le Dr Bernard COSTE, gastro-entérologue, est le médecin coordonnateur du service ambulatoire.

Le fonctionnement du service est sous la surveillance du cadre de soins Mme Colette QUEDOU.

L'équipe soignante est composée d'un personnel multidisciplinaire et spécifiquement formé pour vous garantir des soins et une prise en charge de qualité.

Les praticiens opérant en chirurgie ambulatoire interviennent également dans les autres services de l'établissement.

La Direction Générale est représentée par Mme N. COURNEDE, le PDG est M. Matthieu COMMEINHES.

Présentation de l'activité ambulatoire

Grâce aux progrès de l'anesthésie et des techniques chirurgicales, la chirurgie ambulatoire, connaît un franc succès dans notre établissement comme dans toutes les cliniques de France.

L'activité est en constante augmentation au sein de la Polyclinique. Toutefois, l'intervention chirurgicale ainsi que l'acte d'exploration effectués dans le cadre de la chirurgie et anesthésie ambulatoire ne doivent pas être banalisés.

Prise en charge

Les prises en charge évoluent. Aussi au regard de votre pathologie, vous pourrez être accompagné au bloc opératoire debout, assis ou allongé.

Quel que soit le mode de transport validé par l'équipe médicale, soyez assuré(e) que votre confort et votre sécurité seront respectés.

Il est primordial de respecter les consignes des médecins et du personnel soignant.

SOMMAIRE	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	2
	L'UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE	3
	RECOMMANDATIONS ET CONSEILS	4
	VOTRE PARCOURS	5
	VOTRE ADMISSION	6
	VOTRE SÉJOUR	7
	VOTRE SORTIE	8
	DÉMARCHE QUALITÉ	9/10
	PROTECTION DES DONNÉES	11
LES COMITÉS ET INSTANCES	12/13	

Accessibilité

Par l'autoroute : prendre la sortie Sète/Poussan puis suivre direction Sète.

Les lignes 11 et 6 des bus Thau Agglo Transport, desservent la Polyclinique qui possède un arrêt à proximité immédiate.

La gare SNCF se situe à quelques centaines de mètres.

La Polyclinique dispose d'un parking réservant deux places aux personnes à mobilité réduite.

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS PRATIQUES

Pensez à vous munir des documents nécessaires à votre prise en charge lors de votre admission.
Pour vous aider dans leur préparation, une check-List est jointe dans le livret.

Vous devez impérativement lire, renseigner et signer les documents remis par les praticiens lors des consultations, ils vous seront demandés au moment de votre entrée.

Nous vous conseillons de venir sans bijoux ni objets de valeur, ni importante somme d'argent.

La Polyclinique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets.

Préparation cutanée de l'opéré

En prévision de votre intervention chirurgicale ou examen, afin de réduire le risque infectieux, **vous devez vous doucher la veille avant le coucher et le matin juste avant votre départ pour la clinique.**

Le savonnage sera effectué à partir des cheveux jusqu'au bas du corps à l'aide du savon antiseptique qui vous sera prescrit (faire 2 savonnages).

Songez à utiliser du linge propre : serviettes, pyjamas, draps et vêtements propres le matin (Cf. fiche technique en annexe).

Respectez les consignes des médecins et du personnel soignant ainsi que les recommandations mentionnées sur votre fiche de sortie.

L'annuaire des praticiens intervenants à la Polyclinique est disponible à la fin du livret et sur le site www.pstsete.com.

Certains praticiens ont pu opter pour le secteur conventionné à honoraires libres. Ils doivent vous communiquer toutes informations utiles à ce sujet avant votre hospitalisation. Dans ce cas ils sont autorisés à pratiquer une tarification différente qui sera éventuellement remboursée par votre mutuelle complémentaire. Leur secrétariat est à votre disposition pour tout complément d'information.

Consultation d'anesthésie

Elle est obligatoire.

Consultation tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 16h

Pour prendre rendez-vous, contacter le cabinet au 04 67 800 1173 ou en ligne via DOCTOLIB.

MON PARCOURS

1 - Consultation chirurgien :

À la sortie de la consultation, je prends rendez-vous avec le médecin anesthésiste-réanimateur

2 - Consultation anesthésique :

Je vais à la consultation avec mon ordonnance récente le cas échéant.

3 - Préadmission :

Je réalise ma préadmission le jour de ma consultation anesthésique et après avoir vu le médecin anesthésiste en me rendant à l'accueil de la Polyclinique.

4 - Le jour de mon entrée :

Je me rends à la clinique à l'heure qui m'a été indiquée par SMS ou par téléphone et en possession de tous les documents complétés (consentements, personne de confiance).

5 - Sortie :

Toujours accompagné(e), je sors après l'accord du médecin et les informations nécessaires données par l'équipe de soins.

Je serai contacté(e) le lendemain par une infirmière de la Polyclinique pour mon suivi post opératoire.

VOTRE ADMISSION

À votre arrivée à la Polyclinique pour une intervention programmée en chirurgie ambulatoire, veuillez vous présenter aux hôtesses d'accueil avec les documents demandés dûment complétés (Cf. check-List).

Les personnes mineures ou les adultes protégés doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur légal, qui signe une fiche d'autorisation d'opérer.

► Nous demandons qu'un parent reste dans l'enceinte de l'établissement pendant l'intervention de l'enfant mineur.

Le personnel soignant du service ambulatoire vous prend en charge en respectant votre intimité.

Pour toute intervention ou examen, il vous sera demandé de bien respecter la consigne consistant à être à jeun le jour de l'intervention, c'est-à-dire ne pas avoir bu, mangé, ni fumé.

Vous devez :

- quitter toutes prothèses (dentaires, auditives), lentilles de contact, piercing, bijoux et vernis,
- être parfaitement démaquillée,
- puis revêtir une tenue type et un bracelet d'identification avant d'être conduit(e) au bloc opératoire pour l'intervention.

VOTRE SÉJOUR

Vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière moyennant un supplément journalier que votre mutuelle peut prendre en charge.

La chirurgie ambulatoire est systématiquement préconisée par un chirurgien et un médecin anesthésiste.

Ils informent le patient et, le cas échéant ses proches, des consignes relatives à l'intervention et des règles de sécurité à respecter scrupuleusement.

Parking :

Un parking est à votre disposition, ainsi que celles des accompagnants et des visiteurs devant l'établissement. Pour autant nous attirons votre attention de ne pas stationner sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

Détente :

Une salle détente est à votre disposition au 3ème étage de 8 h00 à 19 h00.

Boutique :

Une boutique est située dans le hall d'accueil, ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 18h00.

Téléphone et Télévision :

Si vous optez pour une chambre particulière, elle est équipée d'un téléphone et d'une télévision que vous pourrez faire activer le jour de votre entrée en vous adressant à l'hôtesse d'accueil. Les communications seront à votre charge ainsi qu'un forfait TV. Pour appeler un correspondant, composez directement le numéro en le faisant précéder du 0.

► L'usage des téléphones cellulaires est interdit dans la Polyclinique en raison des risques de perturbation des dispositifs médicaux (circulaire du Ministre de la Santé- réf DM/EM 1 N°40 du 09/10/1995).

WIFI :

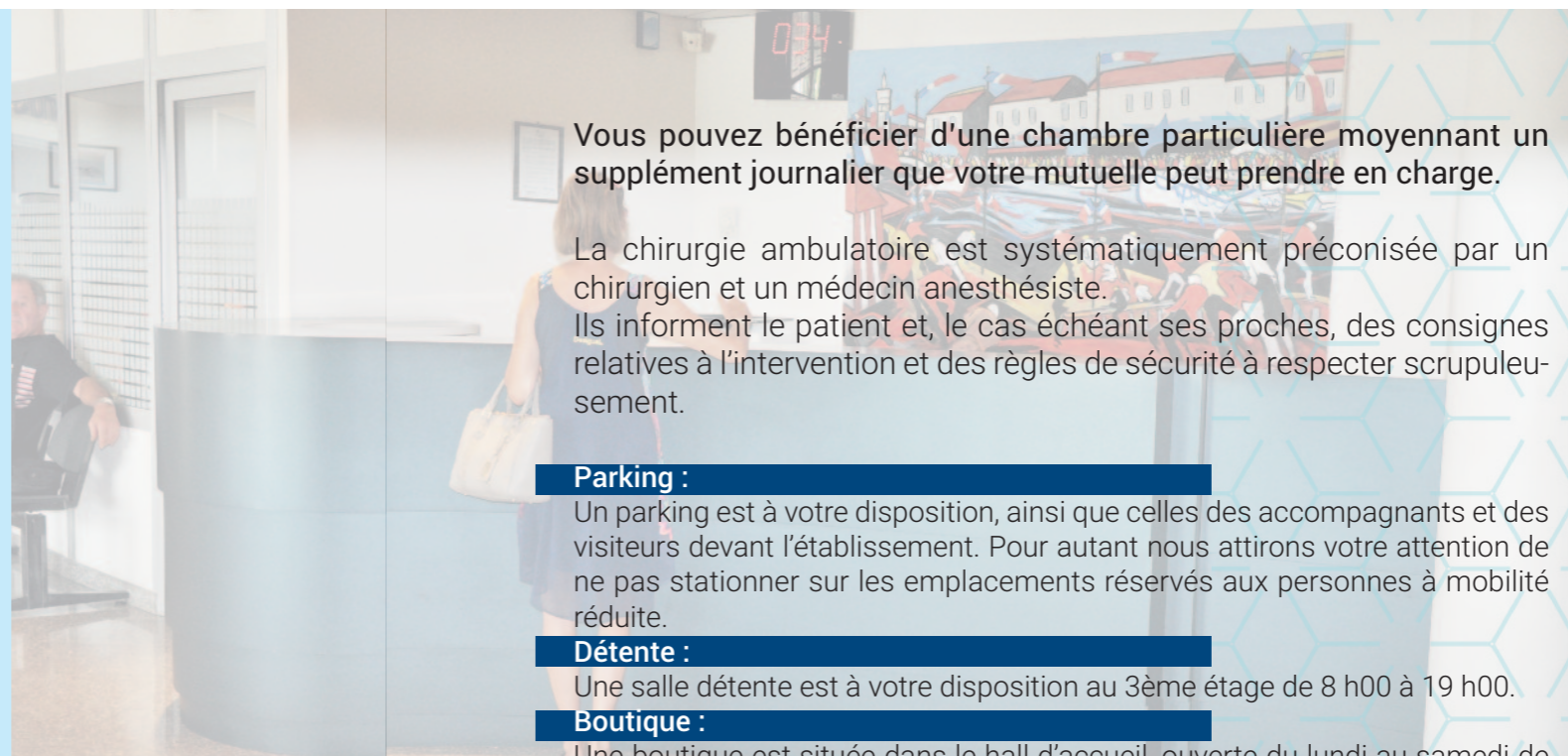
A votre demande, un code vous sera délivré à l'accueil.

Tabac :

► En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, et pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer ou/et vapoter dans les locaux. Néanmoins, nous ne pouvons qu'encourager le fumeur à envisager de vivre sans tabac.

Tarifs des prestations :

► Les tarifs des différentes prestations sont affichés dans les bureaux d'admissions ou via notre site : pstsete.com dans l'onglet « prise en charge » ->votre séjour-->les tarifs.



VOTRE SORTIE

Après l'intervention chirurgicale, respectez bien les consignes du personnel soignant. Levez-vous par étapes. Une collation vous sera proposée.

Votre sortie est prescrite par un médecin. Il vous sera remis une fiche de liaison sortie comportant la synthèse de votre prise en charge, les recommandations d'usage sur la conduite à tenir en matière post-opératoire et anesthésique, ainsi que les coordonnées de la Polyclinique en cas de soucis ou d'interrogations.

Il vous sera demandé de signer la fiche de liaison-sortie et un exemplaire vous sera remis.

Si vous demandez à quitter notre établissement contre l'avis du médecin, vous devrez remplir une attestation « sortie contre avis médical », il en est de même pour les refus de soins et les actions mises en œuvre concernant votre prise en charge (bracelet identification patient)

Il est formellement interdit de repartir seul après une anesthésie et de conduire un véhicule.

Ne consommez pas d'alcool pendant 24 h et n'absorbez que les médicaments qui vous ont été prescrits par votre médecin anesthésiste ou spécialiste.

Le personnel soignant reste à votre écoute pour toute question avant ou après votre passage dans le service (Tel : 04 67 46 36 00).

DÉMARCHE QUALITE

La démarche qualité

Elle fait partie intégrante du management de la Polyclinique. La Polyclinique est certifiée « A » par La Haute Autorité de Santé depuis 2015.

La certification

Est une procédure officielle d'Assurance Qualité, obligatoire pour l'ensemble des établissements de Santé, publics et privés, en France.

Toutes les informations concernant les indicateurs Qualité et Gestion des Risques sont à votre disposition par voie d'affichage dans l'établissement ou via le site <https://www.scopesante.fr/>.

LES DROITS À L'INFORMATION

Droits fondamentaux :

L'établissement contribue à développer la prévention, à garantir l'égal accès aux soins nécessaires par votre état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible. La Polyclinique vous assure le respect de votre dignité et ne fait aucune discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins. Nous vous garantissons le droit au respect de votre vie privée et au secret des informations vous concernant.

Accès dossier médical :

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades ou aux ayants droit, vous avez accès aux informations médicales contenues dans votre dossier, ou vous pouvez désigner par écrit un médecin que vous aurez choisi comme intermédiaire. Toute demande doit être faite par écrit au directeur de l'établissement. Vous pourrez consulter gratuitement votre dossier sur place, ou demander la remise de la copie des documents (les frais de reproduction seront à votre charge). À votre demande, il est possible de bénéficier d'un accompagnement médical pour la consultation des informations sur place. Les informations sont disponibles sous 8 jours après la demande d'un dossier de moins de 5 ans et sous deux mois pour un dossier de plus de 5 ans.

R.G.P.D - PROTECTION DES INFORMATIONS

Désignation de la personne de confiance :

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, il vous sera proposé de désigner une personne de confiance qui pourra recevoir, le cas échéant, l'information sur votre état de santé. Cette désignation se fait par écrit sur le document qui vous sera remis à cet effet et vous restez libre de modifier, par écrit, cette désignation au cours de votre séjour.

Directives anticipées :

Décret n°2006-119 du 6 février relatif aux instructions que donne une personne consciente, sur la conduite à tenir au cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. Le document écrit doit être daté et signé par vous-même et sa durée de validité est de 3 ans. Ces directives peuvent être révoquées, modifiées à tout moment ou renouvelées.

Protection juridique des majeurs protégés : le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale si le mineur s'oppose expressément à leur consultation. Toutefois, le médecin doit dans un premier temps

Protection juridique des majeurs protégés :

Le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale si le mineur s'oppose expressément à leur consultation. Toutefois, le médecin doit dans un premier temps tenter d'obtenir le consentement du mineur sur cette consultation. Si le mineur maintient son opposition, il doit néanmoins se faire accompagner de la personne majeure de son choix.

Consentement éclairé :

Aucun acte médical et/ou traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. À tout moment, vous pouvez le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

Confidentialité :

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'hôtesse d'accueil et à l'infirmière ou à la sage-femme du service qui feront le nécessaire. Les règles, en matière de secret professionnel, nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

La Polyclinique Sainte-Thérèse attache une grande importance à la protection des données personnelles, de la vie privée et aussi des droits des usagers. En tant que tiers de confiance et acteur du numérique, la protection de vos données à caractère confidentiel est au cœur de notre engagement.

La politique de confidentialité a été rédigée afin d'être transparente envers nos utilisateurs sur notre ligne directrice concernant l'utilisation des Informations Personnelles Identifiables dans le système d'information. Veuillez s'il vous plaît lire notre Politique de confidentialité avec soin pour une compréhension claire de la façon dont nous recueillons, utilisons ou protégeons vos Informations Personnelles Identifiables.

Vous pouvez la consulter via notre site pstsete.com

Vous trouverez le détail des items :

- Quelles informations personnelles sont collectées lors de votre venue à la Polyclinique ?
 - Quelle est la liste des données personnelles que nous traitons ?
 - Comment utilisons-nous vos informations personnelles ?
 - Comment protégeons-nous vos informations ?
 - Quelle est la durée de la conservation de vos données personnelles ?
 - Quel est le traitement de vos envois dans le cadre de la protection des données ?
 - Que faisons-nous des informations obtenues via les connexions à l'aide de Google, Twitter et Facebook ?
- Nous ne recueillons aucune information personnelle via nos plateformes numériques d'informations.
- Pour toute question, veuillez nous écrire à rgpd-dpo@pstsete.com
- Est-ce que nous utilisons des cookies ?
 - Quels sont vos droits ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez exercer ces droits par demande écrite et signée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité, nous précisant l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse, le tout adressé à :

Polyclinique Sainte-Thérèse,, 6 quai du mas Coulet, 34200 SETE, à l'attention de la Direction, déléguée à la protection des données (DPO).

LES COMITÉS ET INSTANCES INTERNES

La Conférence Médicale d'Établissement, CME :

Cette instance médicale regroupe l'ensemble des praticiens de l'établissement et contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Son Président est le Dr Frantz BOUSQUET (Gynécologue, Obstétricien, Chirurgien).

La Commission des Usagers, CDU :

Organisée selon les articles R1112-79 et suivants du code de la Santé Publique, elle est composée du représentant légal de l'établissement de 2 médiateurs et de 2 représentants des usagers désignés par l'Agence Régionale de Santé. Cette instance a notamment pour mission d'assister, d'orienter et d'informer toute personne s'estimant victime d'un préjudice. La liste de la composition de la CDU, représentants des usagers compris, est affichée aux admissions et disponible sur simple demande.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à un représentant des usagers qui veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le Code de Santé Publique. Vous pouvez également envoyer un courrier à la Direction Générale.

L'Instance de la Lutte Contre les Infections Associées aux Soins :

La politique de lutte contre les infections associées aux soins est mise en place par une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH). Son Président est le Dr Michel BODART (Médecin Biologiste).

La commission de Lutte contre la Douleur CLUD :

Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. C'est une priorité de santé publique pour laquelle la Polyclinique, conformément aux différentes références législatives (notamment la loi du 04/06/2002), s'engage quotidiennement à lutter contre votre douleur et à la soulager de la façon la plus efficace et la plus adaptée possible. Son Président est le Dr Alexandre LEMAITRE (Médecin Anesthésiste-Réanimateur).

Le Comité d'Éthique :

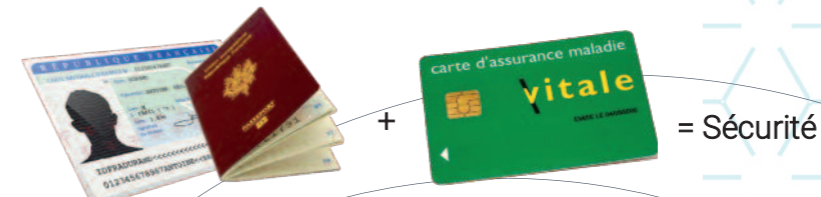
Un groupe portant sur les réflexions éthiques relatives aux pratiques d'accueil et de prise en charge des usagers. Il recherche une articulation efficiente entre les positionnements individuels, professionnels et institutionnels. Son Président est le Dr B. COSTE (gastro-entérologue).

Les vigilances :

Pour optimiser votre prise en charge, un système de veille des vigilances est en œuvre, il comprend entre autres, l'hémovigilance (Président Dr Jean-Luc MATHEU, Médecin Anesthésiste-Réanimateur), la pharmacovigilance et la matériovigilance (Président Docteur en pharmacie Fabrice BODET).

Identitovigilance :

La non-présentation d'une pièce d'identité et/ou de votre carte vitale peut générer un risque médical.



L'écoute

Votre avis nous intéresse.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis durant votre séjour. Il est destiné à recueillir vos suggestions et observations.

Son analyse en interne permet de maintenir une dynamique de progrès continu dans la qualité et la sécurité des soins dispensés.












Vous pourrez le déposer au bureau des admissions au moment de votre sortie.



Instauré en 2018 par la H.A.S, la mise en œuvre d'un dispositif national de mesure de la satisfaction appelé "e-satis", permet de mesurer votre satisfaction et votre expérience. Suite à votre hospitalisation, il est possible qu'un organisme externe vous propose d'être enquêté(e) par voie téléphonique ou informatique.

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

-  1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
-  2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
-  3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
-  4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
-  5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
-  6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
-  7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
-  8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
-  9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
-  10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.
-  11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.